

COMPTE RENDU DES CAPL B et C

DU 10 FEVRIER 2012

Filière gestion publique

- Mutations internes

Spécial CAPL...

Le 10 février, la CAPL n° 2 (agents B) et la CAPL n°3 (agents C) ont siégé pour les mouvements internes au département des personnels filière gestion publique.

La CGT Finances a débuté les deux séances par la lecture de la motion liminaire suivant.

Depuis plusieurs semaines, partout dans le pays, les agents de la DGFIP à l'appel des organisations syndicales ont exprimé sous diverses formes (rassemblement, boycott, motion) leur colère et le rejet des politiques menées à la DGFIP. Le 2 février, ils ont, avec près d'un agent sur trois (le Lot et Garonne se situe dans cette moyenne nationale) rappelé fortement leur opposition aux suppressions massives d'emploi, à des conditions d'exercice des missions toujours plus difficiles, à des conditions de vie toujours plus dégradées, à une reconnaissance des qualifications insuffisantes, à des rémunérations à la baisse.

La CGT Finances Publiques de Lot et Garonne dénonce régulièrement, les difficultés de plus en plus grandes des agents dans l'accomplissement de leurs missions.

Et que dire après l'annonce de la suppression de 12 emplois dans le département, ce qui va encore aggraver les conditions de travail ...

Vous restez sourds à ces appels de notre syndicat qui se fait le relais des personnels en souffrance.

De plus en plus d'agents sont en grande souffrance morale suite aux conditions de travail fortement dégradées.

Comment voulez-vous motiver les agents avec de moins en moins de personnel, des logiciels mal adaptés et des salaires bloqués depuis plusieurs années ?

Seuls comptent les résultats, peu importe les conditions dans lesquelles ceux-ci sont obtenus.

La CGT Finances Publiques de Lot et Garonne ne peut cautionner cette détérioration dont les agents sont victimes au quotidien.

Dans ce contexte général, nous ajouterons deux remarques concernant cette CAPL

- *les documents ont été transmis le vendredi 3 février à 17 H 30. Les élus ont disposé de quatre jours pour pouvoir se réunir. Cela s'est avéré impossible compte tenu qu'ils résident sur différents sites et qu'ils ont des contraintes professionnelles.*
- *Aucun projet n'a été communiqué aux organisations syndicales avant la tenue de la réunion.*

Dans ces conditions, comment avoir une préparation sereine et correcte ?

Le Président a reconnu l'insuffisance du délai.

Il a proposé d'harmoniser les pratiques des deux filières lors d'une réunion au mois de mars.

La diffusion du projet pour le Président n'est pas dans l'habitude de la filière gestion publique. C'est à l'occasion de la réunion de la CAP que l'on discute du mouvement.

Les élus CGT Finances continueront de demander la diffusion du projet. Cela facilite une meilleure appréciation des situations et donc apporte une meilleure garantie pour la défense des agents.

Mutations internes :

- Le président commente la situation des emplois de la filière gestion publique, dans le département au 1^{er} février 2012. Il rappelle la suppression de 12 emplois enregistrée dans le département au titre de la loi de finances 2012, suppressions qu'il affirme tranquillement avoir déjà absorbées, puisqu'à ce jour, nous sommes en surnombre au niveau départemental de 1.3 agents.

CAP N° 2 CATEGORIE B

↳ 4 départs en retraite sont programmés dans les prochains mois de 2012.

↳ Plusieurs agents devraient être promus de C en B (CAPN liste d'aptitude les 8-9 et 12 mars 2012)

CAP N° 3 CATEGORIE C

↳ Aucun départ en retraite n'est annoncé.

↳ Mesdames Bourdeil Céline et Anne Bozzi sont lauréates du concours interne spécial de contrôleur des finances publiques. Elles devront effectuer un stage théorique de 15 jours dont la date n'est pas encore connue.

- Pour le Président, en matière de mutation, le pragmatisme doit être de rigueur. Le corps d'appartenance importe peu, l'essentiel étant que les déséquilibres des services ne perdurent pas.

Commentaire CGT : cette banalisation entre C et B ignore le principe des doctrines d'emploi, des formations et ... des rémunérations liées à chaque catégorie (qualifications différentes). Pour ces motifs, nous ne pouvons cautionner une telle pratique.

- L'administration a rappelé les **résultats des mutations au plan national** : pour les mouvements B et C, 20,68 % (507 demandes dont 140 prioritaires) des demandes ont obtenu satisfaction (contre 19,18% en 2011). Les demandes prioritaires des agents B ont été satisfaites à 54,69 % et des C à 61,62 %, les demandes pour convenances personnelles à 12,33 % pour les agents C et 25,28 % pour les agents B.

- Les propositions de mouvements internes de l'administration:

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE N°2 (cadres B)

. 3 contrôleurs vont être mutés :

Noms Prénoms	Affectation actuelle	Proposition d'affectation	Date de l'affectation
ARDUSSET Marjorie	CFP Casteljalous	CFP Marmande Mple	01/09/2012
DUCOS Jean François	CFP Mézin	CFP Nérac	01/04/2012
LOOSE Joëlle		SIP Agen	01/04/2012

. Mutés dans le 47 au 01/04/2012, Mrs ESTEVE Philippe et GAZEAU Benoit sont affectés respectivement au CFP de Ste Livrade et à Agen hospitalière à cette date.

Vote : POUR : Administration + FO + CFDT / CONTRE : **CGT FINANCES** +UNION

Explication : La CGT vote CONTRE car trop peu de mouvements réalisés + la situation des emplois qui bloque les possibilités de mutations.

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE N°3 (cadres C)

. 7 personnes demandaient leur mutation infra-départementale, 2 agents ont obtenus satisfaction dont 1 suite à notre intervention mettant en évidence une erreur dans l'ancienneté de la demande. De ce fait, nous avons demandé et obtenu la mutation de l'agent concerné en plus du mouvement initial prévu :

Noms Prénoms	Affectation actuelle	Proposition d'affectation	Date de l'affectation
COURT Sandra	CFP Nérac	CFP Casteljalous	01/04/2012
BORIE Cédric	CFP Nérac	CFP Casteljalous	01/09/2012

Vote : Administration + **CGT FINANCES** : **POUR** / SNUI : CONTRE

Explication : nous avons voté POUR, l'administration acceptant de muter l'agent pénalisé.

Questions diverses :

Suites aux intempéries qui ont frappées la France ces derniers jours, la note de service n° 026/2012/PPR précise les modalités de régularisation des absences ou des retards.